

LES DIFFERENTS MOYENS DE FINANCEMENT

SOMMAIRE

1. Le Permis à 1€ par jour
2. La bourse au permis de conduire (Collectivité Territoriale)
3. Le Département
4. La Région
5. Compte Personnel de Formation (CPF)

Les différents moyens de financement	Qui peut en bénéficier ?	Les démarches	A savoir
	<p>Tous les jeunes qui ont entre 15 et 25 ans révolus à la date de signature d'un contrat de formation dans une école de conduite partenaire, sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat.</p>	<p>L'Auto-école établit un contrat de formation qui fait office de devis. Puis se rapprocher d'une banque pour établir la demande de financement au permis de conduire.</p>	<p>Pour entrer dans le dispositif du permis à 1 euro, l'auto-école doit être agréée. Il en est de même pour l'établissement bancaire.</p>
	<p>La bourse communale au permis de conduire est destinée à aider les jeunes âgés de 18 à 25 ans, s'ils ne disposent pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour financer leur préparation au permis de conduire.</p>	<p>Faire la demande auprès des Mairies afin d'établir la demande du dispositif. Puis les Mairies établissent un dossier qui passe en commission.</p>	<p>Le jeune devra se renseigner auprès de sa mairie pour obtenir les informations nécessaires pour remplir son dossier de candidature. Le dossier doit fournir des informations concernant la situation financière et familiale du candidat.</p>
	<p>FONDS D'AIDES AUX JEUNES (FAJ) est destinée à aider les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans. Être inscrit dans une Mission locale jeunes et s'engager dans un parcours d'insertion avec l'aide et l'accompagnement d'un conseiller Mission locale jeunes.</p>	<p>La demande d'aide doit être instruite par un travailleur social ou par un intervenant de la mission locale. Elle peut être renouvelée si besoin. Sinon prendre contact avec le service social du Département de l'Isère au sein de la Maison du Département la plus proche de chez vous.</p>	<p>Le financement du FAJ est assuré par le département. Être de nationalité française ou étrangers en situation de séjour régulier (titre de séjour en cours de validité) en France.</p>

	<p>Cette aide s'adresse à tous les jeunes âgés de 18 ans, en cours de formation au permis de conduire au moment du dépôt de la demande et résidant en Auvergne-Rhône-Alpes.</p>	<p>La demande devra être déposée avant le 19ème anniversaire du jeune. Faire la demande directement sur le site internet de la région.</p>	<p>La Région prend en charge une partie des coûts de votre formation au permis de conduire.</p>
	<p>Le Compte Personnel de Formation permet aux salariés et aux demandeurs d'emploi de financer leur permis de conduire en utilisant les heures de formation accumulées sur leur compte personnel de formation sous certaines conditions.</p>	<p>Faire la demande sur le site mon compte CPF puis télécharger l'application (la poste numérique +) afin de finaliser la demande.</p>	<p>Une fois avoir téléchargé l'application l'identité numérique la poste, puis se rendre à la poste pour valider la demande afin d'être enregistré.</p>

